

A decorative graphic on the left side of the slide consists of several overlapping squares in various shades of blue and purple, arranged in a stepped pattern that extends from the top left towards the center.

L'ACCES DES FEMMES A LA JUSTICE Cas du MAROC

Zineb Touimi-Benjelloun

Directrice Régionale de Programme pour l'Afrique du Nord

Plan de la présentation

1. Rapport de l'UNIFEM sur le progrès des femmes dans le monde 2008-2009
2. Cas du Maroc: Mesures et instruments
3. Démarche stratégique
4. Progrès, leçons tirées et défis

Rapport de l'UNIFEM sur le progrès des femmes dans le monde 2008-2009

Ecarts importants entre les engagements internationaux et la réalité que vivent les femmes.

Écart de la redevabilité institutionnels lorsqu'il s'agit des services: même quand les ressources sont adéquates, elles ne sont pas réparties pour traiter des besoins des femmes

L'expérience des femmes avec le système judiciaire :

- L'écart entre la disponibilité d'instruments internationaux et nationaux de protection du droit de la personne et de la non discrimination et leur application.
- La prévalence de la violence à l'égard des femmes en tant qu'indicateur important d'absence de redevabilité en matière d'application des lois.
- Les systèmes de la justice peuvent dans de nombreux cas ne pas reconnaître ou ne pas poursuivre les crimes à l'encontre des femmes
- Ils peuvent être hautement inaccessible aux femmes – éloigné physiquement, cherté, et pas accueillant.
- Les femmes constituent une cible plus facile pour la corruption
- Souvent, les femmes recourent aux systèmes informels qui ne respectent pas les standards nationaux et internationaux relatifs aux droits des femmes

Cas du Maroc

Mesures et Instruments: I

La Budgétisation Sensible au Genre, axée sur les résultats.

- Rapport Genre annuel, document d'information budgétaire accompagnant le Projet de Loi de Finances (PLF) présenté par le Ministère de l'Economie et des Finances[MEF]

- Partie préparée par le Ministère de la Justice, décline:
 - Une analyse genre de l'accès aux services et du système juridique,
 - Une revue des priorités publiques,
 - Des actions et mesures pour répondre aux priorités,
 - Et un essai d'évaluation genre des dépenses publiques du système judiciaire national, y compris les indicateurs de performance.

Cas du Maroc

Mesures et Instruments: II

Application du Code de la Famille pour faciliter l'accès des femmes aux services judiciaires

- Etude sur la mise en place d'un système de médiation au sein des sections de la famille
- Etude de faisabilité des conditions de la mise en place du «Fonds d'entraide familiale» comportant un montage institutionnel, financier, organisationnel ainsi que la forme juridique du fonds
- Etablissement de barème pour la fixation de la pension alimentaire
- Étude sur les délais de traitement des dossiers dans les sections de la famille
- Expérimentation de la fonction d'assistante sociale au sein des sections de la famille

Cas du Maroc

Mesures et Instruments: IV

- **Suivi et évaluation de la qualité des services**
 - Enquêtes de satisfaction des justiciables
 - Études et analyse sur les délais des jugements
 - Affinement progressif des indicateurs de performance (budgets axés sur la performance) du Ministère de la Justice en vue de pérenniser la démarche et d'instaurer une culture d'évaluation et de reddition des comptes

Cas du Maroc

Mesures et Instruments: III

La lutte contre les violences fondées sur le genre par l'autonomisation des femmes et des filles

- L'appui à l'**institutionnalisation du genre** et des droits humains des femmes dans les politiques nationales et programmes de développement ; réforme du code pénal, Travail domestique, Budgétisation Sensible au Genre adaptée à la Lutte contre les Violences à l'égard des femmes, etc
- **La territorialisation** des politiques nationales sensibles au genre dans 6 régions à travers notamment de chaînes multisectorielles de prise en charge des femmes et des filles

Accent mis sur la **coordination intersectorielle** pour l'amélioration des **chaînes de prise en charge** et la **qualité** des services pour les Femmes Victimes de Violence tant au niveau national que local:

Quelle démarche Stratégique?

Problématique de la justice de genre:

- Atteindre les résultats d'égalité entre les sexes et d'éradication des discriminations envers les femmes, *de jure et de fait*.
- Enclencher un **processus** de mise à disposition de ressources permettant de pallier ces inégalités, dans une optique de responsabilité et de redevabilité des institutions sociales chargées de promouvoir la justice

Affronter les injustices fondées sur le genre qui:

- structurent l'appartenance aux institutions de la famille, communauté, état, marché
- continuent à entraver la justice formelle et sa mise en œuvre effective.

4. Progrès, leçons tirées et défis

Un accès des femmes aux services de la justice garantissant le respect et la protection des DHF ne peut être garanti qu'à travers:

- la mise en place de mécanismes de bonne gouvernance et de redevabilité sensible au genre
- le développement d'indicateurs de suivi et de performance du système judiciaire sensible au genre aux niveaux local et central
- Le développement de nouvelles fonctions dans les juridictions, notamment celles de l'accueil et de la communication
- Un travail sur le changement des attitudes et comportements des acteurs en charge de l'application des lois dans un sens de dépassement des stéréotypes liés au genre
- Le renforcement des capacités des femmes en tant que titulaires de droits

Merci pour votre attention